

Les données : quels effets sur le monde du travail ?

Le colloque co-organisé par la DIRECCTE IDF, la DGT et la FING le 12 mars dernier proposait un tour d'horizon des transformations du travail liées au numérique, constitué d'interventions de professionnels et d'experts ponctués de tables rondes. Le débat s'ouvrait sur les risques et les opportunités que ces évolutions impliquées pour les conditions de travail de demain. Vous trouverez le compte-rendu de ces échanges sous la forme de 4 articles – livres - analysant les propos des intervenants et les réactions-questions du public. Voici le troisième sur la thématique “L'entreprise et ses salariés face au déferlement des données : un modus vivendi est-il possible ?”, dont les intervenants étaient :

Daniel Ratier, DGT

François Bancelhon, Data Publica

Sophie Vuillier-Tavernier, Cnil

Georges Epinette, CIGREF, Groupe Les Mousquetaires

Une conséquence directe de l'informatisation des entreprises est que n'importe quelle organisation produit, stocke, récolte un très grand nombre de données pouvant potentiellement aider à mieux comprendre son activité. Cette deuxième partie du colloque avait pour objectif d'analyser l'impact de ce déferlement de données sur le monde professionnel. Au cours des échanges est apparue très vite une tension entre le potentiel des données en termes d'analyse et performance, et des inquiétudes concernant la vie privée, la gouvernance des données et l'identité des individus.

Comme l'a expliqué François Bacilhon, fondateur de la Start-up Data Publica, la donnée a de plus en plus de volume, de vitesse et de variété. Cela génère de nouveaux besoins en termes de traitement de ces données, et donc de nouveaux métiers. En effet, les datas ont un énorme potentiel. Plusieurs cas ont été exposés pendant la table ronde. Par exemple, les données des moteurs de recherche peuvent aider à prédire le taux de chômage avant même que les chiffres officiels ne soient publiés. Ou bien, les grandes surfaces peuvent utiliser les données afin de prédire des comportements très précis sur leurs consommateurs.

Mais cela n'est pas sans soulever aussi un certain nombre de problèmes. Pour Georges Epinette directeur des systèmes d'informations du groupe Des Mousquetaires et membre du CIGREF, l'utilisation des données doit être équilibrée, c'est-à-dire que la performance pouvant être apportée par les données ne doit pas être un prétexte pour justifier tous les usages. En effet, la donnée est soumise à des enjeux juridiques, de gouvernance, de responsabilité et de protection des données personnelles. Sophie Vuillier-Travernier directrice de la prospective à la CNIL s'est questionnée quant à la préservation de l'humain dans l'utilisation des algorithmes prédictifs ou de prise de décision. Il est possible, par exemple, de se faire refuser un prêt d'après une analyse algorithmique (**crédit scoring**). A cela, François Bacilhon a précisé qu'il était possible de documenter, auditer ou corriger des algorithmes, à différence de certains critères « humains » de prise de décision, impossibles à analyser à cause de leur subjectivité.



La question de l'usage des données dans et par l'entreprise recouvre des problématiques larges et complexes, qui ne doivent pas être prises seulement sous l'angle de la régulation, des restrictions. Le pôle d'innovation et prospective de la CNIL a justement pour but d'anticiper et de comprendre les transformations numériques dans leur dimension actives et pro-actives. En ce qui concerne la donnée, la Cnil n'a pas encore pris de position tranchée. Elle remarque, cependant, une augmentation des plaintes dans le monde professionnel : 6 000 par an, soit une croissance de 10 à 15 %. En premier rang se situent les plaintes sur la vidéo-surveillance (donc pas nécessairement liées à la « data » telle qu'on l'a entend dans ce colloque). Cependant, en 2e et 3e place on retrouve les plaintes concernant la géolocalisation et le droit d'accès aux dossiers des entreprises ; on voit donc que les données font partie des inquiétudes des salariés.

Grâce aux témoignages apportés pendant cette table ronde, on identifie un enjeu essentiel d'encadrement et de protection de certains principes de vie privée et d'identité humaine, tout en valorisant la capacité des données d'assister les entreprises dans la compréhension des comportements liés à son activité économique. Ces enjeux pourraient redoubler aussi face au développement des interfaces sensorielles et à la sophistication des interfaces homme-machine ou cerveau-machine. Si la plupart de ces outils sont encore en phase de recherche et développement, précise Daniel Ratier de la Direction générale du Travail, certains sont déjà intégrés aux entreprises, avec des effets parfois assez négatifs observés (voice picking), où l'humain devient le maillon d'une chaîne robotisée.